



Avis d'Appel d'Offres – Sans pré qualification

Travaux de cloisonnement et d'aménagement des bureaux du Fonds pour l'inclusion financière « FPM » basé à Kinshasa.

Référence : FPMSA/DF/LGT/JKM/2024/005

1. Le Fonds pour l'inclusion financière « FPM » en sigle, dans le cadre de l'expansion de ses activités, est appelé à procéder au cloisonnement et aménagement de ses bureaux dans la ville de Kinshasa, en République Démocratique du Congo.
2. A cet effet, FPM lance un appel d'offre public et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats expérimentés et répondant aux critères requis pour effectuer les travaux susmentionnés.

L'appel d'offre est à lot unique et les variantes ne sont pas autorisées.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offre par mail à l'adresse administration@fpmsa-rdc.com ou le lundi à vendredi de 9h 00 à 14 h 30 (heure locale : TU +1), à l'adresse mentionnée ci – après à partir du 15 avril 2024 : Immeuble ECOBANK 5^e niveau, Avenues Kasa-vubu n°02 croisement Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa.
4. Les exigences en matière de qualification sont :
 - Être une entreprise dument constituée ayant l'expertise et l'expérience pour les travaux demandés ;
 - Justifier des capacités administratives, techniques et financières nécessaires ;
 - Avoir des références pertinentes en République Démocratique du Congo, en Afrique ou dans le reste du monde ;
 - Disposer d'un personnel qualifié et expérimenté pour la mission à exécuter ;
 - Disposer de moyens logistiques nécessaires pour la mission à exécuter ;
 - Disposer d'une représentation en République Démocratique du Congo ou ailleurs dans le monde.



5. Le dossier doit être rédigé en langue française et devra comprendre les pièces suivantes :

- Les pièces administratives (Statuts notariés ; Attestation d'immatriculation au registre de commerce et de crédit immobilier (RCCM) ; Certificat d'identification nationale en cours de validité ; Document portant numéro d'identification fiscale Attestation d'affiliation à la CNSS en cours de validité et le Certificat d'agrément ITPR)
- Les bilans et chiffres d'affaires certifiés des 3 dernières années. La liste des travaux similaires exécutés au cours des 3 dernières années, les certificats de bonne exécution des 3 dernières années.
- L'offre technique comprenant la liste du personnel d'encadrement (CV et diplômes inclus), la liste des matériels et outillages techniques valides, le planning et l'organisation des travaux.

Les offres rédigées doivent être soumises sous pli fermé, avec la mention expresse : FPM/SA/DF/LGT/JKM/2024/005 relatif aux Travaux de cloisonnement et d'aménagement des bureaux du FPM, basé à Kinshasa en trois exemplaires en original et une version électronique de l'offre sur clé USB est exigée, dont le bordereau en Excel, à l'adresse ci-après : Immeuble ECOBANK 5^e niveau, Avenues Kasa-vubu n°02 croisement Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa au plus tard le 08 mai 2024 à 15 h 00 heure locale ou par mail à l'adresse : administration@fpmsa-rdc.com.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes et traitées selon les procédures internes du FPM.

Les offres doivent être accompagnés d'une assurance de bonne exécution et doit demeurer valide pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de soumission, et demeurera valide pendant trente (30) jours après le délai de validité des offres.

La Direction Générale





Section I - Instructions aux soumissionnaires

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et des prescriptions spéciales qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement toutes les instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte; toute réserve donnera lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

1. Généralités

1.1. Objet du marché

Le présent appel d'offres a pour objet l'exécution des travaux de cloisonnement et d'aménagement des bureaux du FPM, situé dans la ville de Kinshasa, en République Démocratique du Congo.

1.2. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés

Cet appel d'offres est ouvert aux entreprises spécialisées dans les travaux de construction, particulièrement les travaux de cloisonnement et d'aménagement, ayant une autorisation de fonctionnement ainsi que tous les documents légaux lui permettant d'œuvrer librement en République Démocratique du Congo.

1.3. Qualification des candidats

Les soumissionnaires doivent remplir les conditions de qualification, en termes de moyens matériels, humains et financiers, ou d'expérience acquise dans la réalisation des travaux similaires à ceux faisant l'objet du marché.

1.4. Fraude et corruption

Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires de respecter les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution du marché. Les soumissionnaires doivent s'engager à respecter les dispositions de la loi en vigueur en République Démocratique du Congo, relative à la lutte contre la fraude et la corruption, ou toutes autres pratiques contraires à l'éthique. Des sanctions peuvent être prononcées à l'égard des soumissionnaires et titulaires de marchés en cas de constatation de violations des règles de passation des marchés commises par les intéressés.



2. Le Dossier d'Appel d'Offres

2.1. Contenu du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du Marché, fixe les procédures de l'appel d'offres et stipule les conditions du Marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

- Avis public d'appel d'offres
- Section I. Instructions aux Candidats
- Section II. Critères de qualification et d'évaluation
- Section III. Formulaires de soumission
- Section IV. Cahier des clauses Techniques Particulières
- Section V. Cahier des Clauses Administratives
- Annexes

Le soumissionnaire est tenu d'observer les instructions, modèles et prescriptions contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres pour préparer correctement son offre. Toute non-conformité à ces documents entraînera le rejet de l'offre.

2.2. Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Afin d'obtenir des clarifications uniquement, un soumissionnaire éventuel désirant des éclaircissements sur les documents contactera le Maître d'ouvrage, par écrit (lettre dûment signée), à l'adresse suivante :

Immeuble ECOBANK 5^e niveau, Avenues Kasa-vubu n°02 croisement Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe

Ville de Kinshasa – République Démocratique du Congo

A l'attention du Fonds pour l'Inclusion Financière

Téléphone : +243 992 006 143 ; +243 823 621 137

E-mail : administration@fpmsa-rdc.com

Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit, au plus tard sept (07) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres, à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard douze (12) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans en identifier l'auteur) à tous les soumissionnaires qui auront acquis le Dossier d'appel d'offres.

2.3. Visite des lieux

Il est recommandé au soumissionnaire de procéder à la visite et l'inspection du lieu des travaux et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et la signature d'un marché pour l'exécution des travaux.



Une visite des lieux sera organisée par le Maître d'ouvrage, le samedi 20 avril 2024 à partir de 10h 30. Les coûts liés à la visite du site sont à la seule charge du soumissionnaire. S'agissant des soumissionnaires étrangers, la visite peut s'organiser avec un représentant ou par des technologies appropriées.

2.4. Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres

Le Maître d'Ouvrage peut à tout moment avant la date limite de dépôt des offres, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif. Cet additif sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires éventuels qui ont obtenu le Dossier d'Appel d'Offres.

Afin de laisser aux soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif lors de la préparation de leur offre, le Maître d'Ouvrage peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des Offres.

3. Préparation des offres

3.1. Langue de l'offre

La soumission ainsi que toute la correspondance constituant la soumission, seront rédigées en langue française.

3.2. Documents constitutifs de l'offre

En plus de la lettre et des formulaires de soumission, Le soumissionnaire devra joindre à son offre, les documents suivants :

- Attestation d'immatriculation au registre de commerce et de crédit immobilier (RCCM)
- Certificat d'identification nationale en cours de validité
- Attestation d'affiliation à la CNSS en cours de validité
- Document portant numéro d'identification fiscale ;
- Certificat d'agrément ITPR
- Les bilans et chiffres d'affaires certifiés des 3 dernières années
- Une offre financière globale.

3.3. Monnaies de l'offre

La monnaie de l'Offre est le Dollar Américain



3.4. Délai de validité des offres

Les offres seront valables pendant 90 jours à partir de la date limite de soumission. Dans des circonstances exceptionnelles, le Maître d'Ouvrage pourra demander aux soumissionnaires de prolonger la période de validité sans modification des offres respectives pour une période déterminée. Une Offre qui n'est pas valide jusqu'à la date spécifiée, ou telle qu'amendée par FPM, sera considérée comme non conforme et sera rejetée par le Maître d'Ouvrage.

3.5. Frais de soumission des offres

Le Soumissionnaire assumera tous les coûts associés à la préparation et à la soumission de l'offre. En outre, FPM ne pourra en aucun cas être responsable ou redevable de ces coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de l'appel d'offres.

3.6. Garantie d'offre

Une assurance sur l'exécution du marché est préalablement exigée

3.7. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4. Dépôt des offres

4.1. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au plus tard le mercredi **08 mai 2024 à 15 h 00**, au bureau du FPM situé à l'Immeuble ECOBANK 5^e niveau, Avenue Kasa-vubu n°02 croisement Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe Ville de Kinshasa – République Démocratique du Congo ou envoyées par courriel à l'adresse : administration@fpmsa-rdc.com

4.2. Présentation des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et deux copies de leur soumission ainsi qu'une clé USB dans une enveloppe scellée, adressée au Directeur Général du FPM. Cette enveloppe doit contenir la mention expresse : **A N'OUVRIR QU'EN CAS DE SEANCE D'OUVERTURE**. Elle doit, en outre, comporter le nom et l'adresse du Candidat.

4.3. Modification, substitution et retrait des offres

Le Soumissionnaire est autorisé à retirer son offre après soumission, à condition que FPM en soit informé par écrit, avant la date limite de soumission. L'offre retirée sera détruite ou retournée encore scellée au Soumissionnaire.



Aucune offre ne peut être retirée, substituée ou modifiée entre la clôture de soumission des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre.

5. Ouverture des plis et évaluation des offres

5.1. Ouverture des soumissions

L'ouverture et le traitement des offres soumissionnées se feront suivant les procédures internes au FPM.

5.2. Vérification de la qualification des candidats

Le Maître d'Ouvrage déterminera si le soumissionnaire choisi pour avoir soumis l'offre conforme évaluée la moins disante, a la capacité d'exécuter le Marché de façon satisfaisante selon les exigences souhaitées.

Cette détermination tiendra compte des capacités financières, techniques et de production du soumissionnaire. Elle sera fondée sur un examen des preuves des qualifications du soumissionnaire que celui-ci aura fournies, et sur toute autre information que le Maître d'ouvrage jugera nécessaire et adéquate.

Le Maître d'ouvrage peut aussi déclarer infructueux l'appel d'offres si aucune des offres ne satisfait les conditions et prescriptions requises, ou si les prix offerts sont excessifs.

6. Attribution du Marché

6.1. Attribution du Marché

Le Marché sera attribué au soumissionnaire possédant les qualifications requises, dont il aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, et qu'elle est la soumission la moins disante.

6.2. Signature du Contrat et notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration de la période de validité de l'offre, FPM notifiera au soumissionnaire retenu le contrat qui constituera l'avis d'adjudication. Ce dernier devra signer, dater et renvoyer ce document au FPM dans un délai de sept (07) jours suivant la réception de celui-ci. La signature du Contrat par le soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage constituera la formation du Marché.

6.3. Avance de démarrage

Une avance de démarrage de 30 % du montant du marché, peut être accordée au soumissionnaire après la signature du Marché. Cette avance doit préalablement être garantie à 100 % par une société d'assurance dument agréée. Cette garantie est exigible sur simple requête du Maître d'Ouvrage, dès



lors que le soumissionnaire n'est pas en mesure d'exécuter le contrat. La main levée sur la garantie est donnée à la réception définitive des travaux sans réserve par les parties

6.4. Recours

Tout soumissionnaire qui estime avoir été injustement traité lors de l'appel d'offres, de l'évaluation, ou de l'adjudication du marché, peut déposer un recours directement auprès du Maître d'ouvrage, en exposant les motifs de sa réclamation. Ce dernier effectuera une première évaluation de la plainte et enverra une réponse au soumissionnaire dans un délai de cinq (5) jours ouvrables, au-delà duquel le défaut de réponse sera constitutif d'un rejet implicite du recours.

Section II – Critères de qualification et d'évaluation

1. Situation et Performances financières

- Soumission des états financiers certifiés pour les trois (3) dernières années : 2023, 2022 et 2021.
- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins **Dollar Américain Deux cent mille (200.000 USD)**, calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des trois (3) dernières années divisées par trois (3).

2. Expérience

- **Expérience générale de construction** : Expérience des marchés de travaux de construction à titre d'entrepreneur principal, membre de groupement ou sous-traitant au cours de trois (03) dernières années (2023, 2022, 2021) qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.
- **Expérience spécifique de construction** : Avoir exécuté de manière satisfaisante et effective, en tant qu'entrepreneur, membre de groupement ou sous-traitant au moins trois (3) marchés de nature et complexité comparable et similaires aux travaux proposés au cours de trois (03) dernières années (2023, 2022, 2021) avec une valeur minimale de 70% de la valeur respective de chaque marché. Chacun des marchés présentés au titre de ces critères doit satisfaire aux exigences minimales ci-après :
 - Travaux de cloisonnement des bureaux
 - Travaux de décoration intérieure et d'aménagement des locaux

3. Représentant et Personnel-Clé de l'Entrepreneur

Le Soumissionnaire doit établir qu'il disposera du personnel-clé de qualification convenable décrit dans les Spécifications, qui est nécessaire pour exécuter le Marché. Le Soumissionnaire doit fournir les



détails concernant le personnel qu'il prévoit d'affecter aux travaux et services, y compris leur formation académique et leur expérience professionnelle.

Personnel-Clé exigé

1. Chef de Chantier : Ingénieur civil des constructions, Architecte d'intérieur ou Ingénieur BTP (BAC+5) ou équivalent

Expérience minimale pertinente

- Avoir au moins cinq (05) années d'expérience générale dans les travaux de construction
- Avoir dirigé au moins trois chantiers des travaux similaires (travaux de cloisonnement et d'aménagement des bureaux)

2. Conducteur des travaux : Ingénieur Technicien BTP (BAC+3) ou équivalent

Expérience minimale pertinente

- Avoir au moins trois (03) années d'expérience générale
- Avoir conduit au moins trois chantiers des travaux similaires

N.B. : Tous les personnels-clés proposés devront obligatoirement être permanent, sur site et maîtriser la pratique de la langue française (parlée et écrite). L'Entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'Ouvrage avant de remplacer un des personnel clé

4. Matériel

Le Soumissionnaire doit établir qu'il a accès au matériel clé qu'il devra mettre en place afin de respecter les délais d'exécution. Ce matériel doit impérativement être en bon état de fonctionnement.



Section III – Formulaires de soumission

1. Lettre de Soumission

Date :

Avis public d'appel d'offres n° référence :

A : *Monsieur le Directeur Général du FPM*

A l'Immeuble ECOBANK 5^e niveau, Avenue Kasa-vubu n°02 croisement Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe Ville de Kinshasa – République Démocratique du Congo

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres dont nous vous accusons ici officiellement réception, et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente offre. Nous, soussignés [____(Nom de l'entreprise)____], nous nous engageons à exécuter, sans réserve ni restrictions, dans les conditions prévues dans l'Appel d'offres et le Marché, les prestations relatives à l'exécution des Travaux de cloisonnement et d'aménagement des bureaux du FPM, basé à Kinshasa, pour la somme de [prix total de l'offre en chiffres et en lettres]. Ce prix est ferme et non révisable.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à commencer les travaux dans un délai de [...] jours calendaires à partir de la notification du Marché et d'achever la totalité des travaux objets du présent appel d'offres dans un délai de _____ jours calendaires calculé à partir de la signature du Marché.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre] de jours à compter de la date fixée pour le dépôt des offres, telle que stipulée dans l'avis d'appel d'offres ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Le _____ jour de _____ 20_____.

[Signature et cachet] [titre]



2. Formulaires de soumission

2.1. Formulaires de la Proposition technique

Le Maître d'Ouvrage indiquera, pour chacun des éléments de la proposition technique ci-après, les renseignements et détails que le soumissionnaire devra fournir dans son offre :

- Méthode de Réalisation
- Programme/Calendrier de Construction
- Autres

Programme/Calendrier de Construction

Le délai d'exécution des travaux est de 90 jours. Le soumissionnaire devra indiquer les détails du programme de fabrication et de mise en œuvre des cloisons, conformément au délai fixé par le Maître d'ouvrage. L'utilisation d'un chronogramme pour exprimer ces délais est souhaitable.

2.2. Formulaire de renseignements sur le Candidat

Date: [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

AAO Numéro: [insérer le nom de l'Avis d'Appel d'Offres]

Identification du Candidat	
Nom du Candidat :	[insérer le nom du Candidat]
Adresse officielle du Candidat dans le pays d'immatriculation/enregistrement:	[insérer l'adresse légale du Candidat dans le pays d'immatriculation/enregistrement]
Pays où le Candidat est, légalement enregistré:	[insérer le nom du pays d'immatriculation/enregistrement]
[Numéro d'Identification au Registre du commerce]N° NRC pour les candidats congolais:	[insérer les numéros]
[Numéro d'Impot] pour les candidats congolais:	[insérer les numéros]
[Numéro d'affiliation à la CNSS] pour les candidats congolais:	[insérer les numéros]
Renseignement sur le représentant dûment habilité du Candidat :	
Nom :	[insérer le nom du représentant du Candidat]
Adresse :	[insérer l'adresse du représentant du Candidat]
Téléphone/Fac-similé :	[insérer le numéro de téléphone/fac-similé du représentant du Candidat]

(Signature)



Adresse électronique :	[insérer l'adresse électronique du représentant du Candidat]
Joindre la copie des originaux des documents ci-après: Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de l'entreprise, . Numéro d'Impot, Numéro d'affiliation à la CNSS	

2.3. Formulaire Chiffre d'affaires annuel moyen

Nom du candidat : _____ Date: _____
Nom de la partie au GE : _____ Numéro AAO: _____

Données sur le chiffre d'affaires annuel (construction uniquement)	
Année	Montant et monnaie
Année 1	_____
Année 2	_____
Année 3	_____
*Chiffre d'affaires moyen des activités de construction	_____

*Le chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d'années spécifié.

2.4. Formulaire – Expérience générale de construction

Nom du candidat : _____ Date: _____
Nom de la partie au GE : _____ Numéro AAO: _____

Mois/année de départ*	Mois/année final(e)	Identification du marché	Rôle du candidat
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse :	_____



Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du candidat
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse :	_____

*Inscrire l'année civile en commençant par la plus ancienne.

2.5. Formulaire – Expérience spécifique de construction

Nom du candidat : _____ Date: _____
Nom de la partie au GE : _____ Numéro AAO : _____

Numéro de marché similaire : ____	Information		
Identification du marché	_____		
Date d'attribution	_____		
Date d'achèvement	_____		
Rôle dans le marché	☐ Entrepreneur	☐ Ensemblier	☐ Sous-traitant
Montant total du marché	_____		USD _____
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____	USD _____
Nom de l'Autorité contractante :	_____		
Adresse :	_____		
Numéro de téléphone/télécopie :	_____		
Adresse électronique :	_____		

(Signature)



2.6. Formulaire MAT - Liste du Matériel et de l'Outillage mis en place sur le Chantier

Le Candidat donnera la liste du matériel et de l'outillage qu'il mettra en place pour l'exécution des travaux, en conformité avec le programme d'exécution proposé ciaprès. Le Candidat peut utiliser autant de feuilles que nécessaire afin de décrire complètement son matériel et son outillage.

No ou Identification	Description (type, capacité)	Age et état	Appartenance (Location ou en propre)

2.7. Formulaire PER 1- Liste nominative du Personnel Clé affecté au Chantier

Indiquez l'expérience professionnelle des personnels clés, en joignant leurs CV signés.

	Nom du cadre	Fonction Occupée	Années d'expérience totales et dans la firme	Qualification/Formation ou spécialité reconnue
1				
2				

Date : _____ (signature et fonction)



Modèle de garantie d'offre (délivrée par un organisme financier)

[L'organisme financier ou le garant remplit ce modèle de garantie d'offre conformément aux indications entre crochets]

[Insérer le nom de la banque ou compagnie d'assurance, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : [insérer nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date : [insérer date]

Garantie d'offre numéro : *[insérer numéro de garantie]*

Nous avons été informés que *[insérer nom du Candidat]* (ci-après dénommé « le Candidat ») a répondu à votre appel d'offres numéro *[insérer numéro de l'avis d'appel d'offres]* pour la réalisation des Travaux de cloisonnement et d'aménagement des bureaux du FPM, basé à Kinshasa et vous a soumis son offre en date du *[insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée « l'Offre »). En vertu des dispositions du dossier d'Appel d'offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie d'offre.

A la demande du Candidat, nous *[insérer nom de la banque ou compagnie d'assurance]* nous engageons par la présente à vous payer, toute somme d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer le montant en chiffres et en lettres]*.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre ou a fait l'objet de sanction pour faute commise dans le cadre de la procédure de passation du marché, à savoir :

- S'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; ou
- S'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période ;
- S'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs de calcul ; ou S'il ne signe pas le Marché ; ou
- S'il ne fournit pas la garantie de bonne exécution du Marché, s'il est tenu du faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats ; ou

La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au Candidat, lorsque nous recevons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Candidat ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au Candidat, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au Candidat du nom du candidat retenu, ou (ii) trente (30) jours après l'expiration de l'Offre. Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Capital social: 23.432.100,00 USD
R.C.M: CD/KIN/RCCM/14-B-3205
Id. Nat.: 01-K6500-N85248S
N° Impôt: A1418213N
N° Agrément : Gouv.D.03/n°0092



La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n° du Ministère des Finances qui expire au

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

Section IV – Cahier des Clauses Techniques Particulières

(a) Généralités

1.1. Objet des spécifications techniques

Les présentes spécifications techniques ont pour but de définir la nature, la qualité ainsi que la consistance des travaux décrits dans le Dossier d'appel d'offres. Le présent document n'a pas de caractère limitatif mais comprend néanmoins l'ensemble des travaux décrits dans le cadre des présents travaux.

1.2. Plans architecturaux

L'Entrepreneur est tenu de vérifier, aussi bien les plans du DAO avant le dépôt de son offre, que ceux qui lui seront remis ultérieurement soit par le Maître d'Ouvrage, soit par le DPO, et de s'assurer qu'ils ne comportent aucune erreur technique qui pourrait être dommageable aux ouvrages. Il doit particulièrement signaler les erreurs lues sur les plans, sur les caractéristiques des matériaux faute de quoi il sera tenu pour responsable de ces erreurs et devra réparer ou corriger à ses frais les malfaçons subséquentes.

1.3. Conduite générale de l'Entreprise

Pendant l'exécution des travaux, L'Entrepreneur est tenu de travailler dans le strict respect des règles de l'Art. Il est responsable du site durant les travaux et cela jusqu'à la réception provisoire.



1.4. Programmes des travaux

Dans le délai de 7 jours à partir de la signature du contrat d'approbation du marché, l'Entrepreneur devra soumettre au DPO son programme définitif des travaux en vue de son approbation.

1.5. Installation et repli de chantier

Les prestations et charges relatives à l'installation et repli du chantier incombent à l'entrepreneur. Tous les matériaux employés doivent être de meilleure qualité et exempt de tous défaut capable de compromettre la solidité, l'apparence, la durabilité, la performance ou la fonctionnalité de l'ouvrage.

1.6. Provenance et Origine du matériel et des matériaux.

La provenance des matériaux et des matériels sera soumise à l'accord préalable du Maître d'ouvrage. Il est à noter que tous les matériaux à utiliser pour l'exécution de ce marché doivent être neufs et de meilleure qualité. Ils doivent être acceptés par le DPO avant leur utilisation. Tous les matériaux qui ne répondent pas aux critères et/ou qui ne reçoivent pas l'approbation du DPO seront remplacés

1.7. Contrôle des travaux

Le contrôle des travaux sera confié au DPO, rémunéré par le Maître d'Ouvrage. Dans le cas de réserves exprimées par le DPO, leurs levées seront à la charge de l'entrepreneur qui s'engage à se soumettre aux observations relevées. Les réfections éventuelles ne donneront lieu à aucune majoration qui devra être acceptée par avenant.

1.8. Vérification des dimensions et côtes

Pour l'ensemble de plans, bordereaux, documents écrits, côtes et dimensions des ouvrages ou de parachèvement sont données à titre indicatif et ne sont pas garanties être tout à fait exactes. L'Entrepreneur a la responsabilité de vérifier les dimensions données aux plans. L'Entrepreneur est responsable pour toute faute, erreur ou omission dans les documents, les plans soumis.

1.9. Modifications éventuelles des travaux

Dans toutes les modifications ainsi que pour les travaux non prévus au projet et qui pourraient être nécessaires ou demandés, l'Entrepreneur devra se conformer, soit aux dessins de détails présentés par lui et approuvés par le DPO, soit aux dessins qui lui seront notifiés par note de service. Avant de s'engager, l'Entrepreneur se rend compte de toutes les conditions et particularités des travaux à exécuter, même de celles qui, par suite d'omission n'avaient pas été signalées. Il ne pourra en aucun cas élever aucune réclamation ayant pour base des difficultés ou sujétions qu'il aurait dû normalement connaître.



1.10. Bruits et Pollutions

L'Entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les bruits dû à l'utilisation de ces matériels ainsi que la pollution. L'Entrepreneur est censé prendre des dispositions car les travaux se feront pendant les heures de service

1.11. Sécurité du chantier

L'Entrepreneur assure à ses frais la sécurité du plateau.

1.12. Nettoyage

Avant la réception provisoire, l'Entrepreneur devra nettoyer complètement le lieu. Il procédera à l'enlèvement de tous les déchets et au nettoyage complet du chantier.

(b) Contexte des travaux

Le Fonds pour l'inclusion financière « FPM » est une structure qui vise la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations en République Démocratique du Congo. Il a pour mission de soutenir la construction et le développement d'un système financier inclusif et responsable en offrant des services d'assistance technique et de refinancement adaptés aux institutions financières qui servent les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et des populations actives à faible revenus qui présentent un réel potentiel de développement.

Suivant son plan de développement, FPM envisage une réorganisation de ses services. Cette restructuration implique la modification de l'espace de travail et de ses bureaux. Les locaux occupés actuellement par FPM n'étant plus à mesure de répondre à ces besoins et dans le souci d'offrir à son personnel un cadre de travail convivial et digne, FPM a acquis un nouvel espace où il compte installer ses bureaux.

Cet espace étant un plateau libre situé au 5^e étage du siège ECOBANK RDC, devra être cloisonnés et aménagés pour répondre aux exigences du Maître d'ouvrage et accueillir tout son personnel. C'est dans ce cadre qu'est lancé le présent appel d'offres pour recruter un entrepreneur capable d'exécuter les travaux de cloisonnement et d'aménagement des bureaux du FPM conformément aux prescriptions détaillées et suivant les règles de l'art.

(c) Caractéristiques des cloisons

- Les cloisons en alu vitré

Les cloisons seront vitrées sur toute la hauteur du plafond avec une ossature en aluminium anodisé de finition argent et pouvant comporter des portes (suivant le cas). Le profil au sol sera en section 55 x 80 et le profil supérieur en section 55 x 60. Le vitrage sera en verre sablé 5 + 5 avec polyvinyle de butyral (PVB) film 0.38. Le joint coplanaire en polycarbonate traité contre les rayons Ultraviolets de section (4.5 x 10mm).



Les portes intégrées seront en aluminium de même finition avec vitrage sablé épaisseur 10mm, poignée Hoppe HCS et charnières latérales pour portes à battant. La fixation des vitrages sera réalisée sous parclose aluminium avec double plan de joints en élastomère extrudé posées par clippage dans les rainures des profils aluminium.

L'entreprise doit soumettre un échantillon de cloison au Maître d'ouvrage pour approbation avant toute pose.

- **Les cloisons en placoplâtres**

Les cloisons seront du type Placostil constitués des plaques de plâtre Placo 13 à 18 mm d'épaisseurs vissées sur une ossature en acier galvanisé Placostil, et présentant les caractéristiques suivantes :

- Epaisseur totale : 98 mm
- Epaisseur d'isolant : 45 mm
- Nombre de plaques par parement : 2
- Type d'isolation : laine minérale
- Affaiblissement acoustique : 46 dB

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits placoplâtres.

L'entreprise doit soumettre un échantillon de cloison au Maître d'ouvrage pour approbation avant toute pose

(d) Dispositions complémentaires

1.1. Contrôle et réception des travaux

Pour les contrôles et réceptions des travaux, l'Entrepreneur devra disposer en permanence sur le chantier, du matériel nécessaire à ces contrôles et réceptions. Il devra également disposer de personnel qualifié pour le maniement de ces instruments. Au moins un agent qualifié de l'Entrepreneur présent en permanence sur le chantier, devra être habilité à constater contradictoirement avec le DPO, les défauts relevés lors de ces contrôles. Les modalités du contrôle et de la réception seront précisées par le DPO, qui tiendra compte de la marche normale du chantier.

1.2. Refus de matériaux

Tous les matériaux mis en œuvre dans des conditions non conformes aux présentes prescriptions techniques, seront repris jusqu'à obtenir des caractéristiques prescrites.

1.3. Réception provisoire

La réception provisoire est conditionnée par le nettoyage complet du site, elle n'est envisageable que si les travaux concernés sont entièrement terminés.



Section V – Cahier des Clauses Administratives

1. Définitions

Le terme « Maitre d'ouvrage » désigne le Maitre d'ouvrage qui est : Le Fonds pour l'Inclusion Financière « FPM en sigle »

Le Délégué à pied d'œuvre : Le Maitre d'ouvrage notifiera à l'Entrepreneur avant le début des travaux, le nom du Délégué à Pied d'œuvre qui supervisera les travaux sur chantier.

L'Entrepreneur : Le terme Entrepreneur désigne l'Entreprise à qui est confiée la réalisation des travaux.

2. Type de Marché

Le présent Marché est à prix unitaires, fermes et non révisables, selon le Bordereau des Prix unitaires et le Devis estimatif faisant partie du Marché.

3. Montant du Marché

Le montant du Marché inclut toutes les taxes, les couts de la manutention et du transport ainsi que les droits de douanes. Les prix indiqués dans le Devis estimatif sont évalués en tenant compte du coût de revient de la main-d'œuvre, y compris les charges sociales, du coût total des fournitures rendues sur le chantier, du coût de revient du matériel de chantier, y compris les provisions et amortissements ainsi que les frais d'installation du chantier, des frais généraux et divers de l'Entrepreneur, des sujétions d'exécution, des aléas et des bénéfices.

L'offre financière globale devra faire partie du dossier de soumission au présent appel d'offre.

4. Démarrage des travaux

La notification du Marché vaut ordre de commencer les travaux

5. Programme et Délai d'exécution

L'Entrepreneur devra proposer au Maitre d'ouvrage le programme et un schéma d'organisation détaillés des travaux conformes à son offre objet du présent Marché. Le programme inclut obligatoirement la période de préparation du chantier fixée à 15 jours calendaires.

Le délai contractuel est fixé à 90 jours calendaires à compter de la date de notification du Marché.

6. Documents

Il n'y a ni documents, ni d'objets spéciaux à mettre à la disposition de l'Entrepreneur autre que les documents du dossier d'appel d'offres correspondant au présent Marché et qui sont mis par le Maitre d'ouvrage à la disposition de l'Entrepreneur.



7. Plans

Les plans d'exécution sont fournis par le Maître d'ouvrage dans le DAO.

8. Qualité des travaux

Les ouvrages doivent être d'excellente qualité, conformes aux règles de l'art, exempts de toutes malfaçons et représentant toute la perfection voulue. S'ils ne satisfont pas à ces conditions, ils seront refusés, et remplacés aux frais de l'Entrepreneur. Il est expressément convenu que le juge de la qualité est le DPO chargé du contrôle des travaux.

9. Contrôle des travaux

Les travaux sont placés sous le contrôle d'un DPO désigné par le Maître d'ouvrage.

10. Matériel et Matériaux

Tous les matériaux doivent être conformes aux spécifications techniques. L'Entrepreneur est tenu de soumettre à l'approbation du DPO le matériel et les matériaux qu'il se propose d'utiliser pour exécuter les prestations objet du Marché. Malgré cette approbation, l'Entrepreneur reste responsable du maintien en état de fonctionnement de son matériel et de la qualité des matériaux utilisés. Le matériel à mettre en place doit être conforme à celui indiqué dans l'offre de l'Entrepreneur.

11. Réception provisoire

L'Entrepreneur avise le DPO et le Maître d'ouvrage deux (2) jours ouvrables francs à l'avance de la date à laquelle les travaux seront achevés. Le Maître d'œuvre convoque alors l'Entrepreneur aux opérations de réception qui doivent avoir lieu dans les meilleurs délais. Les vérifications portent sur :

- La constatation de l'achèvement ou de l'inexécution partielle des travaux ;
- La constatation éventuelle d'imperfections ou de malfaçons.

12. Retenue de garantie

Une retenue de garantie garantissant l'exécution fidèle du Marché, n'excédant pas cinq pour cent (5%) du montant initial du Marché devra être constitué par l'Entrepreneur auprès du Maître d'ouvrage par prélèvement sur chaque décompte de travaux. Cette retenue de garantie sera libérée à la réception définitive des travaux, ou après la réception provisoire des travaux, sur présentation d'un cautionnement bancaire d'un montant équivalent, conformément au modèle joint en annexe.

13. Pénalités de retard

En cas de retard dans l'exécution des travaux par rapport aux délais fixés dans le Marché, l'Entrepreneur est passible d'une pénalité de 1/1000ème par jour de retard sur le montant des travaux ordonnés. Les pénalités de retards sont plafonnées à 10 % du Marché. Dans le cas où le montant total



des pénalités atteint 10 % du montant des travaux, le Maitre d'ouvrage pourra procéder à la résiliation d'office du présent Marché.

14. Modification de la consistance des travaux

Le Maitre d'ouvrage peut apporter des modifications aux travaux par des augmentations ou des diminutions dûment notifiées à l'Entrepreneur par ordre de service. Le prix des travaux en plus ou en moins sera calculé sur la base des prix unitaires du Bordereau de Prix unitaires. En même temps, le délai est révisé en conséquence.

15. Résiliation du Marché

Le Marché peut faire l'objet d'une résiliation à l'initiative du Maitre d'ouvrage en cas de manquement grave du titulaire à ses obligations, notamment

- Refus ou négligence de l'Entrepreneur de fournir le matériel de qualité nécessaire pour l'exécution prévue des travaux ;
- Refus ou négligence de l'Entrepreneur d'utiliser les matériaux prévus par le Marché ;
- Inobservation des lois et règlements en vigueur, ou des instructions du Maître d'œuvre ;
- Retard de plus de 30 jours calendaires observé dans le démarrage des travaux. ;
- Abandon injustifié du chantier par l'Entrepreneur ;

Sauf stipulations contraires, le Maitre d'ouvrage ne peut prononcer la résiliation pour manquement du titulaire à ses obligations qu'après mise en demeure préalable de mise en conformité avec les termes du Marché adressée à l'Entrepreneur par le Maitre d'ouvrage 14 jours au minimum avant la date de résiliation, cette mise en demeure étant restée sans effet.

16. Responsabilités

L'entrepreneur sera responsable envers le Maitre d'ouvrage lors de l'exécution des travaux de tous les dégâts, dommages et accidents de quelque nature que ce soit, causés aux tiers par son personnel, le matériel de l'entrepreneur, ou du fait des travaux.

17. Règlements des différends

Le Maitre d'ouvrage et l'entrepreneur feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.

Si aucune solution à l'amiable n'est trouvée, le différent sera soumis aux tribunaux compétents.

18. Documents contractuels

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous, dont l'entrepreneur assure avoir pris connaissance, constitue un tout définissant les conditions du Marché :

- Le Bordereau des Prix unitaires et le devis estimatif.

Capital social: 23.432.100,00 USD
R.C.M: CD/KIN/RCCM/14-B-3205
Id. Nat.:01-K6500-N85248S
N° Impôt: A1418213N
N° Agrément : Gouv.D.03/n°0092



- Le cahier des Prescriptions Techniques et les plans.

19. Pièces à délivrer à l'entrepreneur en cas de nantissement du marché.

Le Maître d'ouvrage délivrera sans frais, à l'entrepreneur, les pièces qui lui seront nécessaires pour le nantissement de ses créances.

Immeuble Ecobank
Avenue Kasa-vubu n°2
Croisement Boulevard Du 30 Juin
Kinshasa-Gombe

Téléphone : +243 976596005
eMail : administration@fpmsa-rdc.com
<http://www.fpm.cd>

Président du Conseil d'Administration
Dimitry Van Raemdonck
Directeur Général
Patrick NKONGO MAMBU



Table des matières

Avis d'Appel d'Offres – Sans pré qualification	4
Section I - Instructions aux soumissionnaires	6
1. Généralités	6
1.1. Objet du marché	6
1.2. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés	6
1.3. Qualification des candidats	6
1.4. Fraude et corruption	6
2. Le Dossier d'Appel d'Offres	7
2.1. Contenu du Dossier	7
2.2. Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres	7
2.3. Visite des lieux	7
2.4. Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres	8
3. Préparation des offres	8
3.1. Langue de l'offre	8
3.2. Documents constitutifs de l'offre	8
3.3. Monnaies de l'offre	8
3.4. Délai de validité des offres	9
3.5. Frais de soumission des offres	9
3.7. Variantes	9
4. Dépôt des offres	9
4.1. Date et heure limite de dépôt des offres	9
4.2. Présentation des offres	9
4.3. Modification, substitution et retrait des offres	9
5. Ouverture des plis et évaluation des offres	10
5.1. Ouverture des soumissions	10
5.2. Vérification de la qualification des candidats	10
6. Attribution du Marché	10
6.1. Attribution du Marché	10
6.2. Signature du Contrat et notification de l'attribution du marché	10
6.3. Avance de démarrage	10
6.4. Recours	11
Section II – Critères de qualification et d'évaluation	11

[Signature]



1. Situation et Performances financières.....	11
2. Expérience	11
3. Représentant et Personnel-Clé de l'Entrepreneur	11
4. Matériel.....	12
Section III – Formulaires de soumission	13
1. Lettre de Soumission.....	13
2. Formulaires de soumission	14
2.1. Formulaires de la Proposition technique	14
2.2. Formulaire de renseignements sur le Candidat.....	14
2.3. Formulaire Chiffre d'affaires annuel moyen	15
2.4. Formulaire – Expérience générale de construction.....	15
2.5. Formulaire – Expérience spécifique de construction.....	16
2.6. Formulaire MAT - Liste du Matériel et de l'Outillage mis en place sur le Chantier.....	17
2.7. Formulaire PER 1- Liste nominative du Personnel Clé affecté au Chantier.....	17
Modèle de garantie d'offre (délivrée par un organisme financier)	18
Section IV – Cahier des Clauses Techniques Particulières	19
(a) Généralités	19
1.1. Objet des spécifications techniques	19
1.2. Plans architecturaux.....	19
1.3. Conduite générale de l'Entreprise	19
1.4. Programmes des travaux.....	20
1.5. Installation et repli de chantier	20
1.6. Provenance et Origine du matériel et des matériaux.	20
1.7. Contrôle des travaux.....	20
1.8. Vérification des dimensions et côtes	20
1.9. Modifications éventuelles des travaux.....	20
1.10. Bruits et Pollutions	21
1.11. Sécurité du chantier	21
1.12. Nettoyage.....	21
(b) Contexte des travaux	21
(c) Caractéristiques des cloisons.....	21
(d) Dispositions complémentaires.....	22
1.1. Contrôle et réception des travaux	22
1.2. Refus de matériaux	22
1.3. Réception provisoire.....	22



Section V – Cahier des Clauses Administratives	23
1. Définitions	23
2. Type de Marché	23
3. Montant du Marché	23
4. Démarrage des travaux	23
5. Programme et Délai d'exécution	23
6. Documents	23
7. Plans	24
8. Qualité des travaux	24
9. Contrôle des travaux	24
10. Matériel et Matériaux	24
11. Réception provisoire	24
12. Retenue de garantie	24
13. Pénalités de retard	24
14. Modification de la consistance des travaux	25
15. Résiliation du Marché	25
16. Responsabilités	25
17. Règlements des différends	25
18. Documents contractuels	25
19. Pièces à délivrer à l'entrepreneur en cas de nantissement du marché	26



BORDEREAU DES PRIX

Les spécifications du Bordereau des Prix précisent ou complètent les prescriptions du cahier des clauses techniques, étant bien entendu que celles-ci sont des prescriptions minimales au-dessous desquelles aucune dérogation ne sera admise, sauf stipulation explicite avec référence du texte auquel il est dérogé.

Les spécifications techniques particulières et Bordereau des Prix donnent une description aussi complète que possible des travaux à exécuter, dans le but de permettre à l'Entrepreneur d'interpréter les plans, de préciser la nature des matériaux à employer et de déterminer les particularités de fabrication et de mise en œuvre. Ces spécifications ne peuvent prétendre à une description complète et parfaite des travaux et il convient de souligner que cette description des travaux n'a pas un caractère limitatif.

L'Entrepreneur devra exécuter sans exception ni réserves, tous les travaux de sa profession, et aura donc compris dans son marché, non seulement les travaux et fournitures décrits dans ces documents, mais encore ceux qui auraient pu échapper aux détails de la description et qui sont indispensables pour le complet achèvement des ouvrages de son corps d'état, suivant les plans remis et les règles de l'art.

En conséquence, l'Entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions aux plans et Bordereau des Prix puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son corps d'état, ou fassent l'objet d'une demande supplémentaire de prix. En outre, il suppose que toute Entreprise est censée :

- S'être rendue sur les lieux.
- S'être rendu compte de la situation géographique des lieux de réalisation des ouvrages.

L'Entrepreneur devra prendre connaissance du Bordereau de prix des autres corps d'état, de façon à assurer la parfaite coordination dans ses interventions respectives, et connaître exactement la limite de fournitures, et signaler les omissions qu'il aurait constaté et les dispositions détaillées qu'il aurait lieu de prendre pour y remédier.

Bordereau Descriptif des Prix

N°	Désignation	Unité	Qté	P. U	P. T
I	Installation et repli de chantier				
	Ce prix rémunère, globalement et forfaitairement toutes les dépenses liées à l'installation de chantier, l'amenée et le repliement du matériel et outillages de toute nature nécessaire à la réalisation des prestations objet de ce marché, y compris les postes suivants : - La préparation des lieux de stockage des matériaux et l'aménagement d'un bureau pour le Délégué à Pied d'œuvre ; - Les frais de manutention et de transport des matériaux du lieu de façonnage au site de construction ; - Les frais d'entretien et de nettoyage complet de l'aire des travaux et des lieux de stockage des matériaux ; - Et toute autre sujétion.				
II	Châssis Aluminium vitrées avec traverses et montants intermédiaires, vitrage avec sablage sur toute la hauteur, épaisseur 10 mm				
	Ce prix rémunère au mètre carré, les postes suivants : - Fourniture du prototype du châssis en aluminium vitrées avec traverses et montants intermédiaires, vitrage avec sablage, épaisseur 10 mm, pour validation par le maitre d'ouvrage ; - Fourniture et pose du châssis aluminium fixe vitrés avec traverses et montants intermédiaires, vitrage avec sablage sur toute la hauteur, épaisseur 10 mm ; - Fourniture et pose des portes en aluminium vitrés, vitrage avec sablage, y compris la fourniture de la quincaillerie et de tous les accessoires ; - Les frais liés à la mise en œuvre, au transport, manutention et autres , et toute autre sujétion				
III	Cloisons en panneau mélanine clipsable dans des profilés aluminium en U				
	Ce prix rémunère au mètre carré, les postes suivants : - Fourniture du prototype de cloison en panneau mélanine, épaisseur 10 mm, pour validation par le maitre d'ouvrage ; - Fourniture et pose des cloisons en panneau mélanine ; - Fourniture et pose des portes en aluminium vitrés, vitrage avec sablage, y compris la fourniture de la quincaillerie et de tous les accessoires ; - Les frais liés à la mise en œuvre, au transport, manutention et autres ; - Et toute autre sujétion				
IV	Pose de cloisons en placoplâtres sur ossature métallique Placostil servant de support aux plaques de plâtre				

Capital social: 23.432.100,00 USD
R.C.C.M: CD/KIN/RCCM/14-B-3205
Id. Nat.:01-K6500-N85248S
N° Impôt: A1418213N
N° Agrément : Gouv.D.03/n°0092



N°	Désignation	Unité	Qté	P. U	P. T
	Ce prix rémunère au mètre carré, les postes suivants : - Fourniture du prototype de cloison en placo, pour validation par le maitre d'ouvrage ; - Fourniture et pose des cloisons en placo ; - Fourniture et pose des portes en aluminium vitrés, vitrage avec sablage, y compris la fourniture de la quincaillerie et de tous les accessoires ; - Les frais liés à la mise en œuvre, au transport, manutention et autres ; - Et toute autre sujétion				
V	Travaux de plomberie				
	Ce prix rémunère forfaitairement les frais liés aux travaux de plomberie, de raccordement et d'adduction en eau y compris toute autre sujétion.				

Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U (\$)	P.T (\$)
I	Installation et repli de chantier	FF	1		
II	Cloisons en Alu vitré				
II.1.	Fo et Po cloison en Alu vitrée fixe avec traverses et montants intermédiaires, vitrage avec sablage sur toute la hauteur, épaisseur 10 mm (CAF)	m ²	212,19		
II.2.	Fo et Po Ensemble cloison en Alu vitrée toute hauteur avec traverses et montants intermédiaires, vitrage sablé, épaisseur 10 mm, comportant une ouverture avec tous les accessoires (ECA)				
II.2.1.	ECA 1, dimensions : L= 710 et H = 300 et comportant une porte de 100 x 300 à un seul battant	m ²	21,3		
II.2.2	ECA 2, dimensions : L= 260 et H = 300 et comportant une porte de 100 x 300 à un seul battant	m ²	15,6		
II.2.3	ECA 3, dimensions : L= 285 et H = 300 et comportant une porte de 100 x 300 à un seul battant	m ²	25,65		
II.2.4	ECA 4, dimensions : L= 550 et H = 300 et comportant une porte de 100 x 300 à un seul battant	m ²	16,5		
II.2.5	ECA 5, dimensions : L= 410 et H = 300 et comportant une porte de 200 x 300 à deux battant	m ²	12,3		
II.2.6	ECA 6, dimensions : L= 350 et H = 300 et comportant une porte de 100 x 300 à un seul battant	m ²	21		
II.2.7	ECA 7, dimensions : L= 1350 et H = 300 et comportant deux portes de 200 x 300 à deux battants	m ²	40,5		
II.2.8	ECA 8, dimensions : L= 365 et H = 300 et comportant une porte de 100 x 300 à un seul battant	m ²	10,95		
II.2.9	ECA 9, dimensions : L= 595 et H = 300 et comportant deux portes de 100 x 300 à un seul battant	m ²	17,85		
II.2.10	ECA 10, dimensions : L= 170 et H = 300 et comportant une porte de 100 x 300 à un seul battant	m ²	5,1		
II.2.11	ECA 11, dimensions : L= 425 et H = 300 et comportant une porte de 100 x 300 à un seul battant	m ²	12,75		
II.2.12	ECA 12, dimensions : L= 295 et H = 280 et comportant une porte de 100 x 300 à un seul battant	m ²	8,26		
II.2.13	ECA 13, dimensions : L= 490 et H = 300 et comportant une porte de 100 x 300 à un seul battant	m ²	14,7		
II.3	Fo et Po Porte double en Alu vitré (175 x 210), y	U	2		



N°	Désignation	Unité	Qté	P.U (\$)	P.T (\$)
	compris la quincaillerie et toute autre accessoires nécessaire				
II.4	Fo et Po Porte coulissante en Alu vitré (90 x 210) , y compris la quincaillerie et toute autre accessoires nécessaire	U	1		
Sous-total II					0
III	Cloisons en panneau mélanine clipsable dans des profilés aluminium en U				
III.1	Fo et Po cloison pleine en panneau mélanine	m²	22,05		
Sous-total III					0
IV	Pose de cloisons en placoplâtres sur ossature métallique Placostil servant de support aux plaques de plâtre				
IV.1	Fo et Po cloison placoplâtres pleines sur toute la hauteur	m²	31,5		
IV.2	Fo et Po Ensemble cloison placo, comportant une ouverture (90x210) avec tous les accessoires (ECP1),	m²	18		
IV.3	Fo et Po Ensemble cloison placo, comportant une ouverture (90x210) avec tous les accessoires (ECP2),	m²	12,6		
IV.4	Fo et Po Ensemble cloison placo, comportant une ouverture (90x210) avec tous les accessoires (ECP3),	m²	28,65		
IV.5	Fo et Po Ensemble cloison placo, comportant une ouverture (90x210) avec tous les accessoires (ECP4),	m²	11,1		
SOUS - TOTAL IV					0
V	Travaux de plomberie	FF	1		
TOTAL GENERAL					

(Handwritten signature)